PRÉFET
DU MORBIHAN
Liberté
Égalité
Fraternité

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de création d'un réseau d'adduction d'eau potable reliant les communes de Baud à Brec'h par les communes de Camors et Pluvigner

Par arrêté préfectoral du 20 novembre 2024, une enquête publique unique relative au projet de création d'un réseau d'adduction d'eau potable reliant les communes de Baud et Brec'h, passant par les communes de Camors et Pluvigner et portant sur les demandes suivantes, présentées par Eau du Morbihan, dont le siège social est situé 27 rue de Luscanen – CS 72011 – 56001 Vannes cedex :

- autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1-1° du code de l'environnement emportant dérogation espèces et habitats protégés ;
- établissement d'une servitude de passage de la canalisation d'eau potable

est prescrite dans les mairies de Baud, Brec'h (siège de l'enquête), Camors et Pluvigner **du lundi 16 décembre 2024 à 8h45 au vendredi 17 janvier 2025 à 18h** soit pour une durée de 33 jours

Outre la copie de l'arrêté prescrivant l'enquête et l'avis d'enquête, le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

1) autorisation environnementale emportant dérogation espèces et habitats protégés :
- 1 dossier produit par le bureau d'études SCE dont une étude d'impact et son résumé non technique ;
- l'avis du bureau de la CLE du SAGE Blavet du 14 mars 2024
- l'avis du bureau de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel du 15 mars 2024 ;
- l'avis d'information de la Mrae de Bretagne du 19 août 2024 ;
- l'avis du CSRPN de Bretagne du 12 juin 2024 ;
- le mémoire en réponse à l'avis du CSRPN.

2) établissement d'une servitude pour le passage d'une canalisation d'eau potable :
- la notice explicative ;
- l'état parcellaire ;
- 4 plans parcellaires.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable en version papier et à partir d'un poste informatique dans les mairies de Baud (place Mathurin Martin – 56150 Baud), Brec'h (9 rue Georges Cadoudal – 56400 Brec'h), Camors (place de la Liberté – 56330 Camors) et Pluvigner (17 place Saint-Michel – 56330 Pluvigner) où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celles-ci. Ce dossier est également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État du Morbihan (https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques) ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : **https://www.registre-numerique.fr/feeder-baud-brech**

Toute précision ou information complémentaire sur le projet peut être demandée auprès d' Eau du Morbihan – tél : 02 97 47 91 39 ou par courriel à l'adresse suivante : **contactedm@eaudumorbihan.fr** .

Madame Joanna Leclercq, chargée de mission en urbanisme, est désignée par le tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle se tient à la disposition du public au cours des permanences suivantes :
- **lundi 16 décembre 2024 de 8h45 à 12h – mairie de Brec'h**
- **jeudi 26 décembre 2024 de 13h30 à 17h30 – mairie de Camors**
- **samedi 4 janvier 2025 de 8h30 à 12h – mairie de Baud**
- **samedi 11 janvier 2025 de 8h45 à 12h – mairie de Pluvigner**
- **vendredi 17 janvier 2025 de 13h45 à 18h – mairie de Brec'h**

Durant ces permanences, la commissaire enquêtrice reçoit les personnes intéressées et prend connaissance de leurs observations orales ou écrites.

Le public peut consigner directement ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête, sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice dans les mairies de Baud, Brec'h, Camors et Pluvigner ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice à la mairie de Brec'h – 9 rue Georges Cadoudal – 56400 Brec'h, par courriel à l'adresse suivante : **feeder-baud-brech@mail.registre-numerique.fr** ou directement sur le registre électronique via le lien suivant : **https://www.registre-numerique.fr/feeder-baud-brech.**

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice, lors des permanences mentionnées, ci-dessus, sont consultables à la mairie de Brec'h. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre électronique via le lien suivant : **https://www.registre-numerique.fr/feeder-baud-brech.**

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, toute personne peut prendre connaissance auprès du préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - service eau, nature et biodiversité) et dans les mairies de Baud, Brec'h, Camors et Pluvigner, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments sont également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

A l'issue de la procédure, le préfet du Morbihan prendra les décisions suivantes :
- une autorisation environnementale au titre de l'article L181-1-1° du code de l'environnement emportant dérogation espèces et habitats protégés assortie de prescriptions ou un refus ;
- un arrêté établissant la servitude de passage de la canalisation d'eau potable.